

Offre Ref : 394547

La Commune de OUISTREHAM RIVA-BELLA recrute pour assurer la communication dédiée au futur Centre des Relations Franco-Britanniques (CRFB) un(e) Chargé(e) de Mission

Chargé de Mission Communication sur le projet CFRB

Date de publication : 18/09/2017

Date limite de candidature : 02/10/2017

Date prévue du recrutement : Prise de Fonctions le plus rapidement possible

Durée de la mission : CDD d'an renouvelable

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ATTACHE
REDACTEUR

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 3 à Bac + 4

Descriptif des missions du poste :

Sous l'autorité directe du Maire et du responsable de Cabinet, Le ou la Chargé(e) de Mission Communication devra piloter, concevoir, et mettre en oeuvre l'ensemble des actions de communication autour du projet de centre des Relations Franco-Britanniques.

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de Communication sur le projet
- Réalisation de supports de communication (newsletters, dossiers de presse...)
- Réalisation de Reportages photographiques ...

Ci-joint le lien permettant de prendre connaissance du projet :

<http://ouistreham-rivabella.fr/wp-content/uploads/2016/11/Dossier-de-presse-musee.pdf>

Profil recherché :

- Maîtrise de l'anglais indispensable
- Maîtrise de la gestion de projet
- Maîtrise du langage, des techniques et outils spécifiques de la Communication
- Connaissance de l'environnement institutionnel et des partenaires du projet
- Large autonomie dans l'organisation du travail
- Etre force de proposition

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : OUISTREHAM

Service d'affectation : Cabinet du Maire

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

OUISTREHAM
Mairie
Place Albert Lemarignier
14150 OUISTREHAM

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.